

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Marie ADAM
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCHE
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 14 de l'ordre du jour

Acquisition des parcelles cadastrées section CP n° 78, DL n° 69 et 71 dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire ouverte le 29 novembre 2017 à l'égard de la SARL DF EVOLUTION, la SELARL MJ AIR a proposé à la commune d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

- Section CP n° 78 d'une surface de 0,11 are située Rue de l'Etang
- Section DL n° 69 d'une surface de 1,44 are située Rue de Normandie
- Section DL n° 71 d'une surface de 0,51 are située Grand Chemin de Sausheim

Ces parcelles constituent actuellement une emprise de trottoir ou de voirie et répondent de fait aux conditions pour intégrer le domaine public communal.

Il apparaît opportun de profiter de la procédure en cours pour régulariser la situation et d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique. Les frais d'actes et les éventuels frais de radiation des inscriptions hypothécaires seraient également à la charge de la commune.

A cette fin, le Tribunal Judiciaire de Mulhouse a chargé par ordonnance du 14 mars 2025, Me Olivier BELTZUNG, notaire à Kingersheim, de la rédaction de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section CP n° 78, DL n° 69 et DL n° 71 dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la SARL DF EVOLUTION ;
- de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais d'actes ainsi que les éventuels frais de radiation des inscriptions hypothécaires ;
- de demander la radiation des parcelles du Livre Foncier et leur intégration au domaine public ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 12 novembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

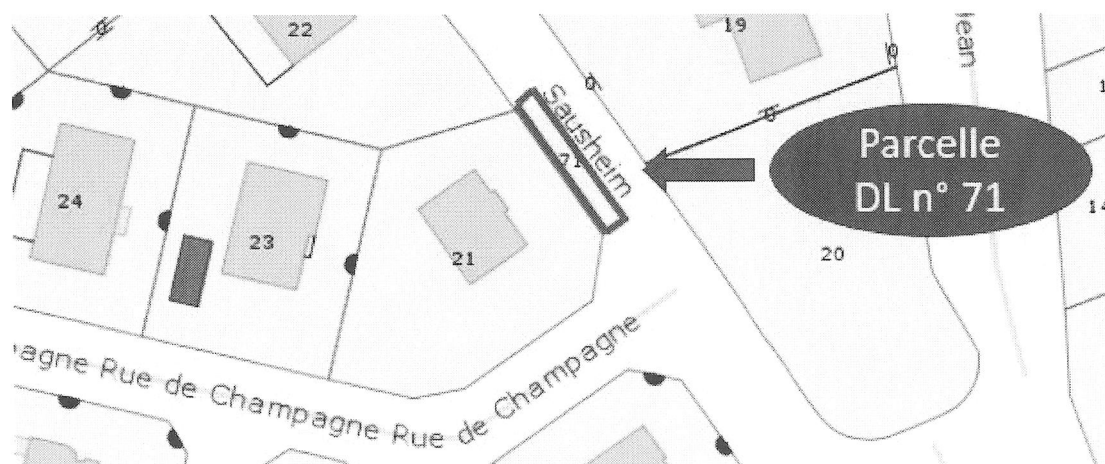
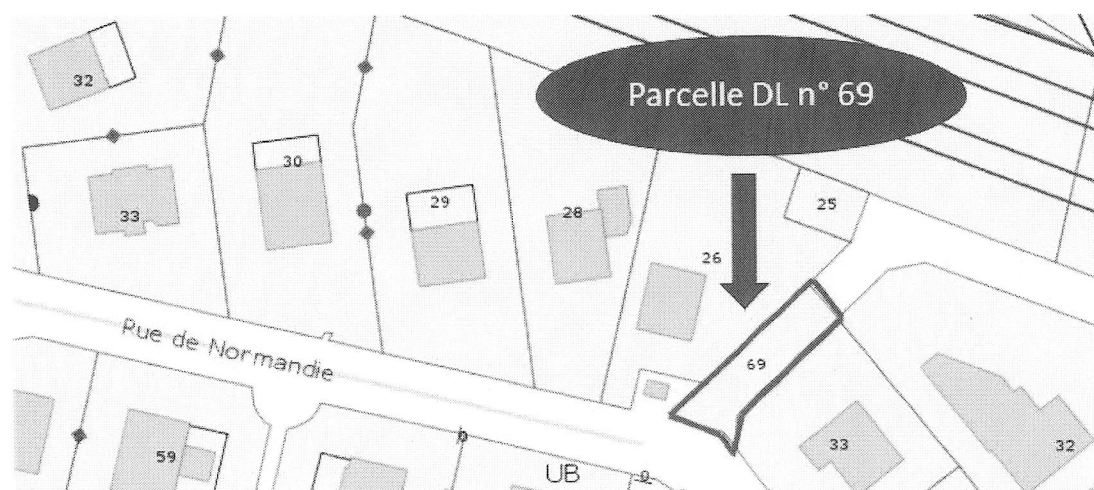
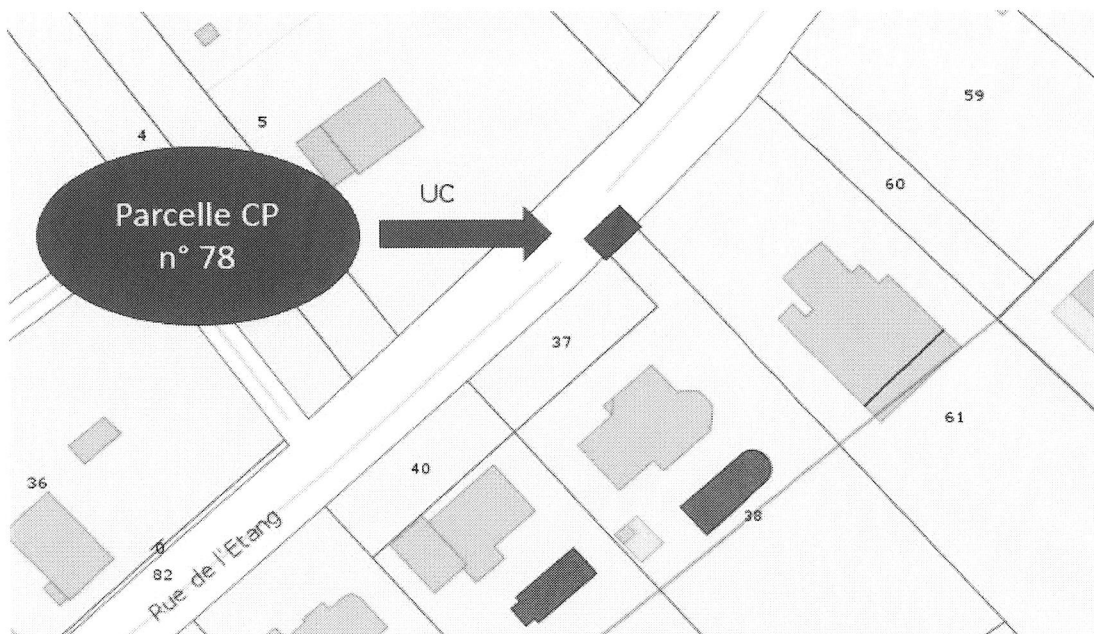


Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **12 NOV. 2025**



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 6 novembre 2025 – Annexe relative à l'acquisition de parcelles dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL DF EVOLUTION